



**Rapport du Jury
ADMISSION**

**Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur
ou de professeur des écoles
maître formateur (CAFIPEMF)**

Polynésie française - Session 2020

Présentation générale

Le présent examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur a pour objectif de développer les compétences des formateurs en Polynésie française.

Cette certification vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur. Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare **l'épreuve d'admissibilité**. Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise en se préparant **aux épreuves d'admission**.

Conformément à l'article 2 de la convention décennale entre l'Etat et la Polynésie française relative à l'éducation, pour la collation et la délivrance des titres et diplômes nationaux qu'il revient à l'État d'assurer, le vice-recteur, représentant du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, constitue les jurys d'examen et en convoque les membres après avoir informé le ministre en charge de l'éducation de la Polynésie française.

Conformément à l'article 4 de la convention citée supra, la Polynésie française est en charge de l'organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des titres et diplômes nationaux.

Textes de référence

- *Arrêté du 20/07/2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Circulaire n°2015-109 du 21/07/2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Arrêté n°10149-2019 VR/DEC du 21/08/2019 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ouverte au titre de la session 2020 ;*

Remarque 1 : le caractère archipélagique de la Polynésie française, eu égard aux difficultés de transport entre les îles et au fait que les candidats concernés doivent prendre en charge leur billet aller-retour, mériterait que les jurys puissent entendre les candidats par voie numérique, en visioconférence, afin de faciliter l'organisation de cette certification.

Remarque 2 : eu égard à la crise de la COVID 19 qui n'a pas permis de maintenir les écoles ouvertes de mars à mai 2020, cette session d'admission au CAFIPEMF a fait l'objet d'un report sur le premier trimestre de l'année scolaire 2020/2021.

Admission

L'admission se fonde sur deux épreuves :

Epreuves de pratique professionnelle au choix du candidat :

Les candidats ayant choisi une certification avec option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

- **L'analyse de pratique**

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

- **L'animation d'une action de formation**

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

Mémoire professionnel

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

- **Mémoire**

C'est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

- **Soutenance**

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Données statistiques

Onze candidats se sont inscrits cette année à l'admission. Tous se sont présentés à l'épreuve et une seule a été déclarée admise.

Candidats	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	2	9	11
Présents	2	9	11
Abandons	0	0	0
Admis	0	5	5
Ajournés	2	4	6
Admis/Présents	0%	55%	45%

Spécialités	Nombre de candidats	Admis	Ajournés
Langue et culture régionale	1	0	1
Langue vivante étrangère	1	0	1
Enseignement et numérique	4	2	2
Enseignement en maternelle	0	0	0
Arts visuels	0	0	0
Sans spécialité	5	3	2
Total	11	5	6

Composition du jury

Comme pour le jury d'admissibilité 2020, compte tenu du contexte de crise de la COVID 19, afin de faciliter l'organisation de l'épreuve d'admission, il a été décidé que tous les candidats seraient entendus par un jury unique. Les examinateurs qualifiés les ayant évalués lors de l'épreuve pratique se sont joints à ce jury. Durant la soutenance du mémoire professionnel, il est à noter que tous les membres du jury ont pu interroger les candidats et participer aux débats concernant leur évaluation. Cela a permis un éclairage exhaustif sur chaque candidat et fonder une décision objective.

Le jury, présidé par le vice-recteur ou par son représentant, est composé de :

- un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré
- un conseiller pédagogique
- un maître formateur
- un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Président : Christian MORHAIN - IA IPR EVS

- Bruno LE ROUX – IEN
- Andy CHANSAUD – CPAIEN
- Brigitte LALLEMAND – PEMF

Examineurs qualifiés

Examineurs 1

- Jean-Louis LAFLAQUIERE - IEN
- Heidi SAUVAGEOT - ESPE

Examineurs 2

- Ernest MARCHAL - IEN
- Anita YU – ESPE

Examineurs 3

- Serge SEGURA – IEN
- Teddy LY - ESPE

Examineurs 4

- Corinne GRASSET – IEN
- Anita YU – ESPE

Examineurs 5

- Rainui HUGON – IEN
- Teddy LY - ESPE

Epreuve de pratique professionnelle

Une candidate a choisi de présenter une **analyse de pratique**. Les dix autres ont animé **une action de formation**.

Analyse de pratique

Observation et analyse d'une séance d'enseignement

La première phase de l'épreuve, observation et analyse d'une séance d'enseignement, vise à évaluer la capacité du candidat à mener un dialogue constructif, ordonner et hiérarchiser ses remarques, proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

La deuxième phase, un entretien avec les examinateurs qualifiés, vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire ou le professeur débutant, à justifier ses choix, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Bilan

Comme lors de la session précédente, la candidate a su faire preuve de bienveillance de façon à poser un cadre d'échanges serein, en prenant appui sur la pratique de l'enseignant stagiaire et en ayant le souci d'éviter la prescription. Pertinents dans l'ensemble, les choix opérés doivent néanmoins se traduire par des conseils didactiques approfondis et bien illustrés.

Dans le même esprit, si la candidate propose des références institutionnelles intéressantes, il convient toutefois de faire explicitement le lien avec la séance observée et le projet de stage, en plaçant le stagiaire dans une dynamique réflexive inscrite dans la durée.

Recommandations

Le jury conseille aux candidats de ***se projeter dans la fonction de formateur***. A partir de ressources (circulaire CAFIPEMF, référentiel de compétences du formateur, programmes et documents d'accompagnement), il convient d'identifier clairement les besoins du stagiaire, de prendre véritablement appui sur le contexte observé afin d'éviter des généralités qui ne peuvent concrètement servir la réflexion et la mise en perspective pédagogique.

La conduite d'un entretien favorisant la posture réflexive doit s'inscrire dans le contexte d'exercice en intégrant les ressources à disposition.

Entretien avec les examinateurs qualifiés

Bilan

Il s'agit pour les candidats de se positionner dans un dialogue constructif, qui permet de mettre en évidence des difficultés d'enseignement et d'apprentissage. Si l'argumentation en faveur des choix opérés permet bien de les justifier, eu égard à la spécialisation choisie, une meilleure prise de distance ainsi qu'une maîtrise didactique plus affirmée permettrait de développer les conseils donnés et de les inscrire davantage dans le temps.

Recommandations

Entrer dans un échange professionnel avec les examinateurs qualifiés, reste la clé d'un entretien productif. ***L'étayage didactique*** doit être bien maîtrisé pour contextualiser une posture réflexive sur le positionnement du formateur qui doit inscrire son action dans le concret avec des perspectives réalistes de réalisation.

Animation d'une action de formation

La première phase se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou continue. Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix. Pour le CAFIPEMF option langues vivantes étrangères, la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées dans les écoles de l'académie dans laquelle le candidat présente le CAFIPEMF.

La deuxième phase, un entretien avec les examinateurs, suit immédiatement l'animation de l'action de formation. Il vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle.

A ce titre, le jury apprécie sa capacité à :

- inscrire celle-ci dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice,

- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles,
- mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous,
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée,
- proposer des prolongements possibles.

Bilan

Le choix majoritaire des candidats à présenter l'animation d'une action de formation montre de leur part une volonté affirmée de s'engager dans une posture de formateur. L'exercice montre néanmoins toute la difficulté de prendre en compte les besoins d'un public, en formation initiale ou continue, en exploitant efficacement le prescrit dans des contextes d'exercices très variés qui nécessitent, de fait, des qualités d'adaptation avérées.

Il est à noter que les candidats, qui ont globalement bien suivi les formations proposées, se sont efforcés de mobiliser les ressources et connaissances ainsi acquises.

Les examinateurs qualifiés ont observé de la part des candidats, à partir de références théoriques solides, avec une bonne maîtrise des contenus scientifiques et didactiques, des animations structurées et cohérentes, menées avec aisance.

Les candidats qui ont favorablement touché les examinateurs ont su montrer des capacités de formateur en choisissant des ressources et des supports pertinents, adaptés au public ciblé en menant des interactions constructives permettant un engagement visible des formés dans une réflexion active.

A contrario, les examinateurs ont regretté les animations conduites de manière transmissive, essentiellement basées sur une présentation technique et fonctionnelle des applications choisies dans une guidance trop forte qui limite les interactions. L'exploitation insuffisante des pratiques et des propositions des stagiaires ne permet pas d'ancrer l'animation dans le réel de la classe en prenant davantage en compte les spécificités du public cible et d'envisager éventuellement des propositions différenciées.

Lors des entretiens qui ont suivi ces prestations, les candidats qui ont su faire preuve d'objectivité et de recul en justifiant clairement les choix opérés, envisageant avec honnêteté les pistes d'amélioration sur le fond et la forme, ont favorablement touché les examinateurs. De la même façon, les candidats montrant de bonnes qualités d'écoute en s'engageant dans un dialogue professionnel ont su, de fait, rendre lisible leur posture de formateur.

En revanche, l'absence de prise de recul, les difficultés à analyser les prestations et les positionnements fermés ont empêché les candidats de proposer des pistes d'amélioration ou d'envisager des infléchissements aux dispositifs de formation proposés. Par ailleurs, certains candidats ont montré une maîtrise fragile des concepts didactiques relative à leurs objets de formation et n'ont pas su se détacher d'un discours préparé à l'avance.

Il est à noter que les examinateurs ont déplorés, lors de certaines prestations, l'absence d'écrits professionnels leur permettant de contextualiser leur observation du candidat.

Recommandations

Le jury recommande aux candidats :

- de savoir trier les références didactique et théoriques en réponses aux besoins du terrain et de les approfondir pour l'épreuve,

- de contextualiser leurs actions de formation en prenant mieux en compte les contextes et les préoccupations des stagiaires,
- d'être davantage à l'écoute des stagiaires pour formuler des perspectives de travail et ajuster les réponses aux besoins du terrain,
- d'analyser en situation ce qui a été vécu en se détachant d'une préparation formalisée à priori,
- de préparer des écrits professionnels à destination des membres examinateurs.

Mémoire professionnel

Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel vise à évaluer la capacité du candidat à établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation, d'articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle, de formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, d'élaborer des hypothèses opérationnelles, de mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche et de proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

Bilan

Le jury note une montée qualitative du niveau des écrits et des soutenances proposés par les candidats. La formation dispensée au niveau du Pays a vraisemblablement permis une acculturation commune à la fonction de formateur.

Les candidats qui ont su faire le choix d'une approche conceptuelle argumentée et alimentée par des références solides, ancrée dans des préoccupations pédagogiques et éducatives d'actualité, ont favorablement touché le jury. Les mémoires qui ont conjugué les problématiques des élèves et celles des enseignants ont permis de valoriser le travail d'investigation des candidats.

A contrario, certains mémoires sont restés très théoriques avec un manque de mises en perspectives concrètes sans engager de processus de formation. Les thématiques abordées manquant d'approfondissement et souffrant d'un manque patent d'analyse distanciée n'ont pu convaincre le jury. Un mémoire professionnel doit refléter une recherche et une réflexion personnelles étayées par une expérimentation concrète de terrain. Ainsi, la compilation de données décontextualisées du terrain d'exercice ne peuvent constituer les preuves d'une réflexion didactiques et pédagogiques sur une problématique de formation. Par ailleurs, les éléments constitutifs de l'expérimentation présentée doivent être plus lisibles sans que le jury ne soit obligé d'en explorer les annexes.

Recommandations

La problématique choisie doit correspondre à des besoins identifiés du terrain et être contextualisée sur les enjeux éducatifs spécifiques du Pays.

Le jury conseille aux candidats de développer leur problématique en s'appuyant sur un étayage scientifique et didactique approfondi. L'expérimentation doit être parfaitement lisible et les éléments présentés doivent explicitement renvoyer le lecteur aux annexes permettant de les enrichir.

Enfin, la réflexion didactique et pédagogique doit être poursuivie après la rédaction du mémoire afin de proposer, lors de la soutenance, une mise en perspective de l'accompagnement.

Soutenance

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel, à analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises, à discuter du fondement des hypothèses retenues, relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

Bilan

La présentation du mémoire a valorisé les candidats lorsqu'une analyse distanciée leur a permis de **proposer des pistes d'amélioration** témoignant d'une réflexion ouvrant des perspectives ainsi qu'une projection dans la fonction de formateur. **La fluidité du propos** sans report excessif sur les documents de présentation ont permis aux candidats de valoriser leur réflexion.

En revanche, des propos généralistes éludant la problématique choisie et le **manque d'ouverture vers des enjeux de formation ou d'accompagnement**, ne peuvent que desservir les candidats. Dans le même esprit, s'appuyer sur un discours rapporté non intégré avec une **absence d'analyse de l'expérimentation** ou des éléments redondant avec le mémoire, ne mettent pas en valeur le propos.

Lors de l'échange, le jury a particulièrement apprécié lorsque le candidat a fait preuve d'une bonne connaissance du sujet, que **le propos a été complémentaire au mémoire** et a permis d'enrichir l'analyse. De la même manière, certains candidats, montrant de réelles compétences de communication, ont valorisé leurs propos en s'installant dans une posture de formateur et dans **un dialogue constructif avec le jury**.

A contrario, **l'absence de naturel** et les réponses cherchant à éluder les questionnements ont particulièrement desservi le candidat. De la même façon, lorsque le candidat montre **une vision dépréciative du public à former**, sans apporter d'étayage bienveillant, et se plaçant dans une représentation transmissive du rôle de formateur, il ne peut convaincre le jury.

Recommandations

Le jury conseille aux candidats de se placer dans **une posture d'écoute réflexive** en prenant en compte les questions du jury afin d'éclairer le traitement de la problématique exposée dans le mémoire. Les échanges doivent se faire avec naturel, sans périphrases ni propos généralistes mais bien être ancrés dans la réalité du terrain d'exercice.

Les candidats doivent rendre lisible leur maîtrise des compétences professionnels du formateur. Ils doivent être en capacité de **s'engager dans un échange professionnel constructif**, c'est à dire, être dans un processus réflexif depuis la rédaction du mémoire jusqu'à sa soutenance.

Intégration du numérique

Lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser à bon escient.

L'usage du numérique n'est pas une option dans le cadre de cette certification professionnelle. Le candidat doit donc en rendre lisible la maîtrise en tant qu'outil de formation et également dans le traitement pédagogique de la problématique traitée.

Il est à noter que le numérique fait l'objet d'une cotation lors de l'épreuve d'admission qui peut même être prise en compte négativement.

Bilan

Certains candidats ont montré ***une très bonne maîtrise des outils numériques*** ainsi qu'une réflexion aboutie quant à leur intégration dans l'épreuve pratique comme dans la présentation du mémoire professionnel. Dans les deux cas, la plus-value était évidente et notamment lorsque le candidat en a montré une utilisation pertinente pour exposer, démontrer, sonder et évaluer.

En revanche, une maîtrise strictement technique du numérique ***sans en envisager un usage pédagogique*** ne peut que desservir le candidat. Par ailleurs, le jury a noté que si les outils numériques étaient bien présents lors de l'épreuve pratique, certains candidats n'ont pas jugé utile de les solliciter lors de leur soutenance de mémoire, ce qui n'est plus envisageable aujourd'hui pour un formateur.

Recommandations

L'outil numérique doit être au service des apprentissages des élèves et apporter une plus-value dans l'acte de formation et son déploiement auprès des enseignants.

Par ailleurs, la problématique territoriale des archipels éloignés peut localement trouver des réponses en termes de formation et d'accompagnement pour lesquels les outils numériques peuvent apporter des solutions complémentaires. Les candidats doivent se saisir de ces opportunités offertes pour les intégrer à leurs axes de réflexion.

L'inspecteur d'académie
Etablissements et vie scolaire

Président du jury



Christian MORHAIN

L'inspecteur de l'éducation nationale

Vice-président du jury



Bruno LE ROUX